



Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien  
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

## **Délibération n°47/2022 du Conseil communautaire Séance du 11 avril 2022**

\*\*\*\*\*

Date d'envoi de la convocation = 5 avril 2022

Nombre de délégués en exercice : 75

Nombre de délégués présents : 55

Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 16

Nombre de délégués absents : 4

\*\*\*\*\*

L'an deux mille vingt-deux, le onze avril à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle multiculturelle de Bagnols-sur-Cèze, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la communauté d'agglomération.

**Présents :** Sandrine ANGLEZAN, Dominique ASTORI, Guy AUBANEL, Sylvie BARRIEU-VIGNAL, Charles BASCLE, Christian BAUME, Sébastien BAYART, Philippe BERTHOMIEU, Yves CAZORLA, Michel CEGIELSKI, Jean-Yves CHAPELET, Raymond CHAPUY, Patricia CHENEL, Cédric CLEMENTE, Christine CLERC, Michel COULLOMB, Maxime COUSTON, Ghislaine DE VERDUZAN, Benjamin DESBRUN, Nathalie FORGEROU, Patricia GARNERO, Robert GAUTIER, Hervé GINOT, Monique GRAZIANO-BAYLE, Sophie GUIGUE, Véronique HERBE, Olivier JOUVE, Nathalie LACOUSSE, Claire LAPEYRONIE, Jean-Marie LAURENS, Béatrice LOISON, André LOPEZ, Corine MARTIN, Gérald MISSOUR, Christine MUCCIO, Jennifer OBID, Patrick PALISSE, Patrick PANNETIER, Catherine PECASTAING, Philippe PECOUT, Elian PETITJEAN, Pascal PEYRIERE, Alexandre PISSAS, Alain POMMIER, Jean Christian REY, José RIEU, Olivier ROBELET, Justine ROUQUAIROL, Vincent ROUSSELOT, Muriel ROY-CROS, Claude SALAU, Christophe SERRE, Benoit TRICHOT, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Thierry VINCENT.

**Absents ayant donné procuration :** Eric AJASSE à Nathalie LACOUSSE, Jacques BERTOLINI à Béatrice LOISON, Pascale BORDES à Corine MARTIN, Anthony CELLIER à Philippe BERTHOMIEU, Catherine CHANTRY à Thierry VINCENT, Manon CROUSIER à Yves CAZORLA, Gilles DELALIEU à Christophe SERRE, Bernard DUCROS à Sébastien BAYART, Bernard JULIER à Guy AUBANEL, Stéphane MAURIN à Sylvie BARRIEU-VIGNAL, Julie MERCIER à Benoît TRICHOT, Daniel MOUCHETANT à Claire LAPEYRONIE, Laurent NADAL à Patrick PALISSE, Philippe PAQUIER à Sylvie BARRIEU-VIGNAL, Marie-Chantal PIONNIER à Alexandre PISSAS, Florian REYROLLE à Patrick PANNETIER.

**Absents/Excusés :** Didier BONNEAUD, Michèle FOND-THURIAL, Fred MAHLER, Maria SEUBE.

**Secrétaire de Séance :** Christophe SERRE.



\*\*\*

## Objet : Fixation des taux de fiscalité 2022.

Vu l'état n° 1259 FPU transmis par la Direction des Finances Publiques notifiant le montant des bases prévisionnelles d'impositions directes,

Vu le Budget Primitif 2022, fixant le montant des produits des taxes directes locales attendu pour 2022,

Considérant que cette question a été présentée à la commission des moyens généraux du 29 mars 2022,

**Le Conseil Communautaire décide, à la majorité (1 opposition, 4 abstentions);**

- **Fixe** les taux de fiscalité pour l'année 2022 comme suit :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 3,10 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 3,48 %
- Cotisation foncière des entreprises (CFE) : 28,27 %

- **Fixe** le produit de la taxe Gemapi pour l'année 2022 à 1 000 000 €.

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze, le 11 avril 2022.

**Le Président**  
Jean Christian REY

*Acte rendu exécutoire après dépôt électronique  
en Préfecture et publié le*

**21 AVR. 2022**



**Délais de recours :** la présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.